Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260211-D26_037-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-037

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix :** Catherine Tréanton **Plouigneau** : Johny Delépine.

Prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de la convention financière afférente

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°2 "Réhabiliter et (re) dynamiser nos villes et nos bourgs"

Rapporteur : Christophe Micheau

Le 20 mai 2021, Morlaix Communauté s'est engagée avec les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau dans le programme Petites Villes de Demain porté par l'ANCT.

Cette démarche a permis d'établir une stratégie de revitalisation et un plan d'actions formalisés dans une convention Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260211-D26_037-DE

Cette convention cadre, approuvée et signée en novembre 2022, arrive à échéance au 31 mars 2026, date de fin du programme national PVD, tel qu'annoncé initialement.

- **Prorogation de la convention cadre PVD valant ORT :**

Le 13 juin 2025, à l'occasion des Assises des Petites Villes organisées à Saint-Rémy-de-Provence, le Premier ministre a annoncé la reconduction du programme Petites Villes de Demain. Cette annonce fait suite à l'évaluation nationale du dispositif, qui a mis en évidence le bilan positif de la démarche, tout en soulignant que la majorité des communes engagées n'avaient pas eu le temps de mener à terme l'ensemble de leurs actions, notamment en raison du temps long que nécessite la mise en œuvre des projets de revitalisation territoriale.

À ce jour, sur les 52 actions inscrites dans la convention-cadre du territoire, 37 ont été réalisées ou engagées sur les deux communes (soit 71%).

Afin de permettre la poursuite des actions engagées, les communes Petites villes de demain et Morlaix Communauté ont la possibilité de prolonger la durée de la convention PVD valant ORT jusqu'au 31 décembre 2026 par la signature d'un avenant.

Les communes de Plouigneau et de Pleyber-Christ ont délibéré en ce sens lors de leurs conseils municipaux du 04 décembre 2025.

- **Convention financière afférente :**

Parallèlement à l'engagement dans le programme Petites Villes de demain, une convention financière précisant la répartition du coût du poste du chef de Projet dédié au programme a été signée le 05 mai 2022 entre les différents partenaires.

Cette convention prévoyait un poste dédié à hauteur de 28h/semaine répartis à temps de travail égal entre les deux communes (50 % sur Plouigneau, 50 % sur Pleyber-Christ).

Les moyens humains nécessaires à la conduite du programme sont portés par Morlaix Communauté et répartis de la façon suivante :

- Co-financement à hauteur de 75 % du coût annuel du poste (dépenses éligibles : salaire brut chargé) par la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- Reste à charge du coût du poste, subventions déduites, réparti à part égale, entre les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau.

La prorogation de la durée de la convention Petite Ville de Demain nécessite en parallèle le prolongement de la durée de la convention financière afférente.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2019-1077 du 22 octobre 2019 relatif aux opérations de revitalisation du territoire,

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT signée le 16 novembre 2022 par l'État, Morlaix communauté, la Commune de Pleyber-Christ et la commune de Plouigneau,

Vu la convention financière signée le 05 mai 2022 par Morlaix communauté et les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau,

Vu les deux délibérations des conseils municipaux des communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau, en date du 04 décembre 2025, demandant la prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de la convention financière afférente

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260211-D26_037-DE

Vu le projet d'avenant à la convention cadre PVD annexé,

Vu le projet d'avenant à la convention financière afférente annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et littoral de Morlaix communauté en date du 19 janvier 2026,

Considérant que la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » et de l'ORT nécessite des délais supplémentaires pour la consolidation des actions engagées et la poursuite des projets structurants des communes de Plouigneau et de Pleyber-Christ,

Considérant que le dispositif national « Petites Villes de Demain » est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que les moyens humains dédiés au programme doivent également être prolongés jusqu'au 31 décembre 2026,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la prorogation de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire et de la convention financière, jusqu'au 31 décembre 2026,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants de prorogation ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision,**
- **d'indiquer que les modalités des conventions - autre que la date d'échéance - restent inchangées.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot